Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-213303746-20250312-B202511BETERMIT-DE

MAIRIE
33820 SAINT AUBIN DE BLAYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-11

Nombre de conseillers
en exercice : **12**
présents : **11**
votants : **11**

OBJET :
MAISON CHAIN – CHOIX DEVIS POUR TRAITEMENT TERMITES

Date de convocation du Conseil : **04 mars 2025**
Affichée le : **04 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, **le 12 mars 2025,**
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT AUBIN DE BLAYE** dûment convoqué, s'est réuni à la mairie,

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE.**

Présents : Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine, MEYNARD Amélie.
Mrs ATTAL Frédéric, BERNARD Dominique, REREAU Damien, DUBERGEY Jacques, HALLER Lionel, OVIDE Arnaud, POTY Michel.

Absente : Mme TYBULE Marie-José.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal concernant le traitement des termites (murs, plancher RDC + étage, et surtout la charpente) de la MAISON CHAIN (création d'un habitat intergénérationnel), qu'il existe 2 procédés de traitement, l'un en traitant les murs par forage tous les 50 cm et l'autre en posant des pièges au sol pour tuer la colonie.

M. Le Maire a reçu 2 devis pour traiter les termites :

- EUROTERMITE CAPRICORNE à Blaye.
  Devis n° TC250108S (traitement des murs) du 20-01-25 : 2.520,00 € H.T.
  Devis n° ST250110S (pièges) du 20-01-25 : 3.080,00 € H.T.
  Avec une protection active annuelle à partir de la 2ème année : 310,00 € H.T.

- PROTERMITE à Saint-Mariens
  Devis n° 02-25-0011215-TMC du 12-02-25 : 7.482,00 € H.T.
  Dont
  RDC avec traitement des murs : 4.850,00 € H.T. & Traitement des sols : 997,00 € H.T.
  Avec une protection active annuelle à partir de la 2ème année : 310,00 € H.T.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-213303746-20250312-B202511BETERMIT-DE

Le Conseil Municipal, après délibération, décide l'unanimité de la majorité de ses membres présents ou représentés, de valider le choix des devis EUROTERMITE CAPRICORNE,

- pour un montant de 2.520,00 € H.T. pour le traitement des murs et ,
- pour un montant de 3.080,00 € H.T. pour le traitement des sols,
- pour un montant de 310,00 € H.T. pour une protection active annuelle à partir de la 2ème année,
- et autorise, M. Le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme
Le **12 mars 2025**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le :

Le secrétaire de séance
Dominique BERNARD

Le Maire
Arnaud OVIDE

MAIRIE DE ST-AUBIN-DE-BLAYE
33820